



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Pôle Automobile Bourgogne "AutoBourgogne" - Subvention de fonctionnement pour le développement régional du pôle**

Créé en 2000, le Pôle Automobile Bourgogne « AutoBourgogne » a permis de regrouper les entreprises de la filière automobile en Bourgogne. Ce pôle est une émanation du Club de l'Industrie Automobile auquel adhéraient les entreprises de Côte d'Or, club adossé alors à la CCI-Dijon.

L'animation de ce pôle a dès lors, été assurée par l'Agence de développement économique de l'agglomération dijonnaise « Dijon Développement », ce qui, aujourd'hui, ne permet pas de traiter l'ensemble des entreprises de la région Bourgogne.

Le Pôle s'est constitué en Association en 2003. Il recense aujourd'hui 120 entreprises dont 70 d'entre elles, représentent 95 % de l'activité. Sont concernés les secteurs industriels suivants : métallurgie, fonderie, mécanique, plasturgie, électrique / électronique. Cette filière représente plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 13.000 emplois.

Suite aux Etats Généraux de l'Automobile de janvier 2009, organisés dans le contexte de crise grave qui frappe la filière, le Pacte Automobile a été mis en place en février 2009 et a donné naissance à la Plate-forme de la Filière Automobile (PFA) en avril 2009. La PFA est une plate-forme de concertation et d'échanges entre tous les acteurs de la filière automobile, dont la mission est d'oeuvrer au redéveloppement de la filière automobile en France.

Depuis le 13 octobre 2009, « AutoBourgogne » est le représentant de la PFA en Bourgogne.

Les partenaires du pôle, l'Agence Dijon Développement, le Conseil régional de Bourgogne, l'ex. DRIRE Bourgogne et le Grand Dijon, ont demandé à « AutoBourgogne » de présenter une nouvelle stratégie de promotion et de développement, prenant en compte, non seulement le territoire de l'agglomération, mais la région Bourgogne. Ce pôle doit se développer et devenir autonome.

Dans ce sens, les recommandations précisées par l'étude sur le renforcement du Pôle « AutoBourgogne » sont les suivantes :

- 1- Intégration du Pôle de Performance de Magny Cours dans la dynamique du Pôle régional ;
- 2- Mise en valeur des fiches actions du Programme d'Amélioration continue de la productivité de la filière automobile en Bourgogne ;
- 3- Ouverture des champs d'action du Pôle aux thèmes de la "Mobilité" et "Voiture Propre", concepts très interdépendants et orientés "Développement Durable" (appui au démarrage du cluster Agromaterials, développement des applications du laser en production, développement du véhicule propre, etc ...) ;
- 4- Redéfinition des moyens humains et budgétaires nécessaires à ce développement (constituer une équipe à la dimension du projet final, dans une approche triennale en fonction des résultats obtenus par les entreprises, la R&D et AutoBourgogne et du contexte national et européen de la filière).

Dans ce contexte d'urgence à la mobilisation et à l'implication des acteurs, il apparaît important qu'« AutoBourgogne » puisse bénéficier d'un adossement spécifique auprès des grands partenaires régionaux que sont les entreprises, les organisations professionnelles et institutionnelles, les pouvoirs publics et les collectivités, afin d'être en mesure de conduire ce redéploiement de la filière automobile en Bourgogne et ainsi, poursuivre sa mission auprès des entreprises.

A l'issue de plusieurs réunions avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Conseil régional de Bourgogne, le Grand Dijon, Dijon Développement et « AutoBourgogne », un compte de résultat prévisionnel pour l'année 2010 (cf annexe) a été établi qui permettra à « AutoBourgogne » d'engager au mieux et au plus vite, les actions envisagées pour ce redéploiement de la filière.

Sur un budget total de dépenses prévisionnelles arrêté à 407.800 €, il est proposé le plan de financement suivant :

Plan de financement	Répartition	%
<b>Fonds publics</b>	<b>322.000 €</b>	<b>78,96 %</b>
FEDER	126.000 €	
DRIRE	63.000 €	
Région Bourgogne	63.000 €	
Grand Dijon	70.000 €	
<b>Fonds privés</b>	<b>85.800 €</b>	<b>21,04 %</b>
Fibre Active	2.000 €	
EDF Bourgogne	2.000 €	
Dijon Développement / CRCI / IUMM / JTEKT	70.000 €	
Cotisations entreprises	11.800 €	
<b>Total des produits</b>	<b>407.800 €</b>	<b>100 %</b>

C'est ainsi que, par courriers recus respectivement le 23 novembre 2009 et le 24 février 2010, Thierry Chevrier, Président de l'Association « AutoBourgogne » sollicite l'aide financière du Grand Dijon, aux côtés des différents partenaires, qui représentera, pour l'année 2010, une contribution de 70.000 € afin de permettre le lancement de cette nouvelle dynamique.

L'aide sollicitée du Grand Dijon permettra à « AutoBourgogne » de relever cet important défi qui conduira à améliorer la productivité de la filière, les évolutions des métiers et des compétences, et qui sera à terme, positif sur l'activité économique de l'agglomération dijonnaise.

Il convient en effet de souligner que sur l'agglomération dijonnaise, la filière automobile représente 2.000 salariés (soit + 15 % des emplois des entreprises regroupées au sein de ce pôle) employés chez 4 sous-traitants nationaux (à eux seuls, 1.700 emplois) et dans 6 PME locales (300 emplois).

Il est proposé d'attribuer à « AutoBourgogne », une subvention exceptionnelle de 70.000 € dont le versement interviendra dès signature d'une convention.

Compte tenu du territoire couvert et de l'importance de la filière dans certains départements de la Bourgogne, il est également demandé à AutoBourgogne de rechercher d'autres sources de financements pour lui permettre de poursuivre son développement.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle à AutoBourgogne, d'un montant de 70.000 €, au titre du renforcement du Pôle « AutoBourgogne » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre AutoBourgogne et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Convocation envoyée le 18 mars 2010

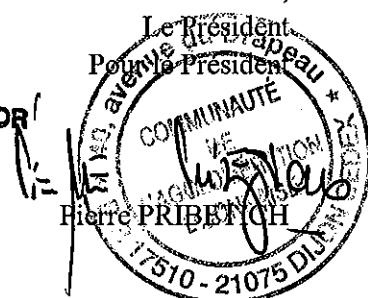
Publié le

26 MARS 2010

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MARS 2010

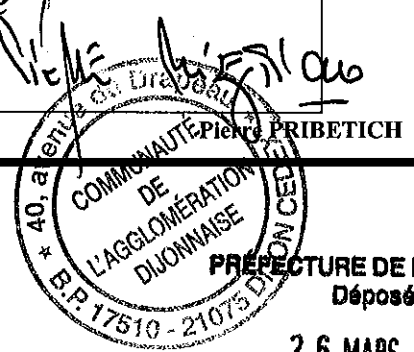


Vu pour être annexé à la délibération n° 14  
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010  
Dijon, le

26 MARS 2010

Pour le Président,  
Le Vice-Président

**Pôle Automobile Bourgogne**  
**« AutoBourgogne »**



**CONVENTION**

Entre les soussignés

**La Communauté de l'Agglomération dijonnaise**, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « le Grand Dijon », représentée par son Président, *François Rebsamen*, en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

**L'Association « AutoBourgogne »**, 40 avenue du Drapeau - BP 17521 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « AutoBourgogne », représentée par son Président, *Thierry Chevrier*,

d'autre part,

**IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Créé en 2000, le Pôle Automobile Bourgogne « AutoBourgogne » a permis de regrouper les entreprises de la filière automobile en Bourgogne. Ce pôle est une émanation du Club de l'Industrie Automobile auquel adhéraient les entreprises de Côte d'Or, club adossé alors à la CCI Dijon.

L'animation de ce pôle a dès lors, été assurée par l'Agence de développement économique de l'agglomération dijonnaise « Dijon Développement », ce qui, aujourd'hui, ne permet pas de traiter l'ensemble des entreprises de la région Bourgogne.

Suite aux Etats Généraux de l'Automobile de janvier 2009, organisés dans le contexte de crise grave qui frappe la filière, le Pacte Automobile a été mis en place en février 2009 et a donné naissance à la Plate-forme de la Filière Automobile (PFA) en avril 2009. La PFA est une plate-forme de concertation et d'échanges entre tous les acteurs de la filière automobile, dont la mission est d'oeuvrer au redéveloppement de la filière automobile en France.

Représentant de la PFA en Bourgogne depuis octobre 2009, « AutoBourgogne », à la demande des partenaires du pôle (Dijon Développement, Conseil régional de Bourgogne, DRIRE Bourgogne et Grand Dijon) va procéder au renforcement du pôle via une nouvelle stratégie de promotion et de développement sur la région Bourgogne, et deviendra autonome.

**CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention fixe les engagements pris par le Grand Dijon à l'égard de l'Association et les obligations de celle-ci vis-à-vis du Grand Dijon.

**Article 2 : Engagement du Grand Dijon**

AutoBourgogne bénéficie d'un adossement spécifique auprès des grands partenaires régionaux que sont les entreprises, les organisations professionnelles et institutionnelles, les pouvoirs publics et les collectivités.

C'est à leurs côtés que le Grand Dijon s'engage à verser à « AutoBourgogne », une subvention exceptionnelle de 70.000 € pour le renforcement du Pôle, via une nouvelle stratégie de promotion et de développement, prenant en compte, non seulement le territoire de l'agglomération, mais la région Bourgogne.

**Article 3 : Versement de la subvention communautaire**

**Article 3.1 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la subvention exceptionnelle du Grand Dijon qui s'élève à 70.000 €, interviendra en une seule fois dès notification de la présente convention à AutoBourgogne.

**Article 3.2 – Reversement**

Le reversement pourra être exigé en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à la charge du bénéficiaire au titre de la présente convention, notamment si les sommes versées ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la convention.

## **Article 4 : Engagement du bénéficiaire**

### **Article 4.1 – Réalisation du projet**

L'aide apportée par le Grand Dijon permettra à « AutoBourgogne » de redéployer la filière automobile en Bourgogne selon les recommandations de l'étude conduite par le pôle à la demande de la Région Bourgogne, du Grand Dijon, de la DRIRE Bourgogne et de Dijon Développement.

Les actions dégagées conduiront à améliorer la productivité de la filière, les évolutions des métiers et des compétences, et seront à terme, positives sur l'activité économique de l'agglomération dijonnaise.

Le pôle automobile doit se développer et devenir autonome.

Compte tenu du territoire couvert et de l'importance de la filière dans certains départements de la Bourgogne, il est également demandé à AutoBourgogne de rechercher d'autres sources de financements pour lui permettre de poursuivre son développement.

### **Article 4.2 – Information et contrôle**

AutoBourgogne s'engage à transmettre toutes les informations utiles sur le fonctionnement du Pôle automobile.

Il s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Par ailleurs, il sera demandé à AutoBourgogne de fournir un compte rendu d'activités de l'exercice écoulé, le bilan de l'Association, le compte de résultats et ses annexes, et le rapport du Commissaire au compte de l'Association certifiant lesdits documents, avant le 1<sup>er</sup> mai de l'exercice suivant.

## **Article 5 : Communication**

AutoBourgogne s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Dijon à cette opération dans ses relations avec la presse et à apposer le logo type du Grand Dijon sur tous supports de communication.

## **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention prendra fin au 30 juin 2011.

**Article 7 : Attribution de juridiction**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux  
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération  
dijonnaise,  
Le Président,**

**Pour AutoBourgogne,  
Le Président,**

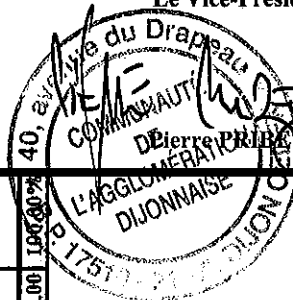
**François REBSAMEN.**

**Thierry CHEVRIER.**

COMPTE DE RESULTAT CHARGES		Budget Prev. 2010	% 2010	COMPTE DE RESULTAT PRODUITS		Budget Prev. 2010	% 2010
21	ACHATS D'IMMOBILISATION/INSTALLATION	29 430,00	7,22%				
60	Achats	21 000,00	5,15%				
6040	Achats d'Etudes et de services	14 000,00					
6064	Fournitures administratives + petit équipement	7 000,00				126 000,00	
61	Services extérieurs	16 120,00	3,95%			63 000,00	
611	Sous-Traitance	1 200,00				70 000,00	
613	Locations mobilières et Charges locatives	10 000,00					
615	Contrats maintenance + Entretien et dépannages	2 000,00					
616	Primes d'assurance	420,00					
618	Documentation + banques de données	2 500,00					
62	Autres charges externes	50 220,00	12,31%				
622	Honoraires : Comptable et CAC	2 800,00					
623	Promotion / Prospection - Publicité / Répertoires	16 170,00					
624	Transports administratifs	700,00					
6251	Frais de déplacements	15 850,00					
6257	Réceptions / Accueil	7 000,00					
626	Total frais postaux et télécommunication	5 500,00					
627	Frais bancaires	200,00					
628	Cotisations	2 000,00					
63	Impôts, taxes et versements assimilés	19 500,00	4,78%				
6311	Impôts et taxes sur rémunérations	17 500,00					
6331	Formation professionnelle : Infop...	2 000,00					
64	Charges de personnel	266 800,00	65,42%				
641	Rémunération personnel permanent & partiel	183 000,00					
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	83 000,00					
647	Médecine du Travail	800,00					
68	Amortissement des immobilisations acquises dans l'année	4 730,00	1,16%				
	Total Exploitation	407 800,00	100,00%				
						407 800,00	100,00%

Vu pour être annexé à la délibération n° 14  
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010  
Dijon 25 MARS 2010

Pour le Président,  
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MARS 2010

